



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



APPEL À CONCURRENCE

Mission de Commissariat aux Comptes

Cahier des Charges 2017-2022

Date Limite de Candidature : 15 septembre 2017

Votre Correspondant

Adresse : 5 boulevard du Maréchal vaillant 59000 LILLE

Mail : oicommun@reussir.asso.fr

Téléphone : 03.20.14.85.50

Personne contact : Laurent MONIOT, Secrétaire Général

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



Préambule

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire n° 022 du 8 juin 2009, l'État a sollicité les PLIE afin qu'ils se regroupent pour assurer le volet gestion du FSE.

C'est ainsi que les PLIE du Douaisis, de Lille, de Lys-Tourcoing, de Roubaix - Lys-Lez-Lannoy et Sud Est Métropole se sont regroupés en 2011 pour créer un Organisme Intermédiaire (OI) commun, sous forme associative, dénommé "*Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis*".

En 2014, suite à la décision de l'État de ne plus procéder à des conventions bilatérales avec les PLIE « de petite taille », les PLIE Métropole Nord Ouest, Val de Marque et de Villeneuve d'Ascq – Mons-en-Barœul ont rejoint les 5 premiers PLIE présents à la création, portant ainsi à 8 le nombre de PLIE membres de la Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis.

Le rôle de cette plateforme est d'assurer la bonne gestion des fonds FSE pour les PLIE cités ci-dessus, chaque PLIE restant politiquement et stratégiquement maître de sa programmation et de l'animation sur son territoire.

Dans ce contexte, un appel à concurrence pour la mission de commissariat aux comptes pour les exercices 2017 à 2022 est lancé par cet OI commun.

Pour toute information complémentaire, *Laurent MONIOT*, Secrétaire Général se tient à votre disposition.

Très sincèrement,

Le Président,
Jean-Gabriel JACOB.

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



A. Présentation générale

1. Les PLIE et l'Organisme de gestion commun

Dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, les PLIE doivent faire face à de nouvelles exigences liées à la gestion, au suivi et au contrôle des fonds FSE. Pour leur permettre de consacrer efficacement leurs moyens aux publics durablement exclus du marché du travail, la Commission européenne et les services de l'Etat préconisent à nouveau que les PLIE s'engagent dans une démarche de mutualisation des moyens de gestion.

Cette démarche volontariste de mutualisation des moyens de gestion des PLIE qui prend en compte la volonté politique de se regrouper et les spécificités territoriales, s'est initiée lors de la programmation 2007-2013. Elle est imposée dans le cadre de cette nouvelle programmation à tous les PLIE de la Région Nord Pas de Calais.

Soucieux d'améliorer la qualité des services proposés aux publics et de mettre en œuvre efficacement la réglementation européenne, les élus des PLIE du Douaisis, de Lille, de Roubaix - Lys-Lez-Lannoy, de Sud Est Métropole et de Lys-Tourcoing ont fait le choix de mutualiser la fonction gestion par la création de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis dès l'année de programmation 2011. Pour l'année de programmation 2015, les élus des PLIE Métropole Nord Ouest, Val de Marque et Villeneuve d'Ascq Mons en Barœul ont rejoint le mouvement.

Cette Plateforme de Gestion, qui a pour seuls membres des PLIE, a pour vocation notamment d'assurer auprès des porteurs de projets les tâches suivantes : l'instruction avec chaque PLIE membre des demandes de subvention de leurs porteurs de projet, le conventionnement, le contrôle et le paiement des aides...

Au-delà de la fonction gestion confiée à la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, chaque PLIE membre continue d'assurer la conduite politique, opérationnelle, et technique du dispositif PLIE sur son territoire. C'est la raison pour laquelle cet appel à projets est diffusé via le site internet de chaque PLIE membre aux porteurs de projets potentiels. Les dossiers de demande de subvention devront par conséquent se référer à l'appel à projets d'un des PLIE membres.

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



2. Cadre de référence des PLIE et du FSE

Les PLIE, qui s'inscrivent dans un cadre législatif et conventionnel dont les éléments majeurs sont présentés dans les textes qui suivent, peuvent être définis de la manière suivante :

« Les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Plates-formes de coordination, les PLIE mobilisent, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle : collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations... ».

« Programme opérationnel national du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion Sociale en Métropole 2014-2020 »

- *Une nouvelle politique de cohésion en réponse aux défis de la stratégie Europe 2020*

L'Union européenne s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'une société plus inclusive. Cet objectif est au cœur de la stratégie Europe 2020, qui vise à générer une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'Union européenne, défi majeur dans le contexte économique et social actuel. La politique de cohésion aujourd'hui redéfinie pour la programmation 2014 – 2020 doit à la fois permettre d'atteindre les objectifs de cette stratégie, et prendre en compte les recommandations faites à la France dans le cadre du Semestre européen. Le Fonds Social Européen constitue, dans ce cadre, un des leviers stratégiques et financiers pour «améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active».

- *Une nouvelle architecture de gestion du FSE*

Pour la programmation 2014 – 2020, la France a fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE. Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les Conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale.

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



Le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre des objectifs thématiques 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » et 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »

- Une approche stratégique et des moyens concentrés

Le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole s'inscrit dans le respect du principe de concentration défini par l'Union européenne, et cible 3 objectifs thématiques :

- « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre »,
- « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »
- « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie ».

Ces objectifs thématiques se déclinent en sept priorités d'investissement dont quatre ont été retenues au titre de la concentration.

Cette volonté de concentration accrue du financement sur un nombre restreint de priorités se conjugue avec l'ambition d'une approche stratégique qui implique le passage d'une approche par dispositif et acteur à une approche par politique publique.

Cette approche stratégique doit conduire chaque autorité de gestion à mettre en œuvre un cadre logique d'intervention, associant des objectifs spécifiques qui reflètent le changement attendu par l'intervention du FSE.

Des indicateurs de réalisation et de résultat, assortis de cibles, permettent de mesurer les progrès réalisés.

- Trois axes d'intervention sont définis en cohérence et complémentarité avec les politiques publiques nationales

1. Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat
2. Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels
3. Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



A ces trois axes stratégiques s'ajoute un quatrième axe d'assistance technique dont la finalité est de donner les moyens aux gestionnaires de mettre en œuvre le programme au plus près des bénéficiaires et de communiquer sur les opportunités de financement et les réalisations, afin de faire émerger de nouvelles initiatives pour l'emploi et l'inclusion.

- *De nouvelles modalités de mise en œuvre pour les PLIE*

La période de programmation 2014-2020 est marquée par un changement important de paradigme. La Commission insiste en effet sur la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE. Le programme opérationnel est construit à partir d'un cadre logique d'intervention, qui identifie les défis et besoins auxquels répondre avec le FSE, et le changement attendu. Le cadre logique d'intervention est construit à partir des objectifs thématiques et des priorités d'investissements qui y sont associés. A chaque priorité d'investissement doit correspondre un objectif spécifique. Il doit formuler le changement attendu via les actions qui seront mises en œuvre au sein de la priorité d'investissement ; il formalise l'objectif politique sous-jacent au choix de l'intervention. A chaque objectif spécifique sont associés un ou plusieurs indicateurs, de réalisation et de résultats, qui permettent de mesurer les progrès réalisés. Des objectifs bien définis, mesurés par un ensemble d'indicateurs et assortis de cibles appropriées sont donc les éléments clés du système basé sur la performance, attendu par la Commission européenne.

Dans ce cadre, les PLIE construisent leur appel à projets autour de :

- **I'Axe 3** : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »
 - **Objectif Thématique 9** : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »

A cet objectif thématique 9, il existe 3 objectifs spécifiques auxquels les porteurs de projets devront répondre :

- **Objectif spécifique 1** : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- **Objectif spécifique 2** : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans le parcours d'insertion
- **Objectif spécifique 3** : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



Les textes de référence :

- La circulaire du Ministère de l'emploi et de la solidarité du 21 décembre 1999 relative au développement de Plans Locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi,
- Le code du travail, dans son article L.322-4-16-6,
- Le [Programme Opérationnel National FSE 2014/2020](#) qui définit les finalités poursuivies par les PLIE
- [le guide méthodologique des PLIE](#)

Liens internet conseillés : (si version Word-clic droit avec la souris sur le lien, choisir « ouvrir le lien hypertexte », si version PDF-double clic sur le lien)

- **pour mieux comprendre les PLIE**

[Guide méthodologique des PLIE](#)

[Mutualisation de la fonction d'organisme intermédiaire](#)

- **pour mieux comprendre le FSE**

[Site officiel du FSE en France](#)

[Programme Opérationnel National du FSE 2014-2020](#)

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



B. Objet de l'appel à concurrence

Suite à la clôture de son premier cahier des charges (2011/2016), la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis doit désigner son commissaire aux comptes titulaire ainsi que son commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans, à compter de l'exercice 2017. L'exercice comptable de Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

1. Caractéristiques de la prestation

La Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis est une association loi 1901, de droit privé, disposant d'un budget d'environ 5.000.000 € (2017), sans salarié propre (principe de mise à disposition du personnel et des moyens), et financée en majeure partie par des fonds publics et le Fonds Social Européen (FSE).

L'association, en tant qu'organisme intermédiaire (OI), au sens du règlement CE n° 1083/2006 du 11 juillet 2006, est le porteur juridique de la convention de Subvention Globale du FSE pour chaque PLIE adhérent.

L'association a la responsabilité d'établir le DSGC (Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle) qui sera annexé à la demande de Subvention Globale.

L'association assure les tâches de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par le FSE des PLIE portés par chacun de ses membres, à savoir :

- l'enregistrement et l'attribution des demandes de financement ;
- le suivi de la maquette financière et des dotations budgétaires par PLIE ;
- l'édition et la signature des actes attributifs de subvention ;
- la réalisation de visites sur place en cours d'exécution des actions avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres ;
- le contrôle de service fait des demandes de remboursement de l'aide communautaire avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres ;
- le renseignement dans Ma Démarche FSE – portail de dématérialisation des dossiers - des données physico-financières relatives aux opérations cofinancées ;

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



- le contrôle qualité gestion des circuits administratifs et financiers mis en place au titre de la Subvention Globale ;
- la préparation et l'envoi des certificats de dépenses adressés à l'autorité de gestion ;
- la préparation et l'envoi des rapports annuels de mise en œuvre adressés à l'autorité de gestion avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres.

L'association est destinataire des remboursements de l'aide communautaire et procède au paiement des bénéficiaires, à hauteur des montants dus.

Les tâches liées à l'animation du dispositif reviennent aux PLIE membres de l'association, soit :

- l'information et l'appui aux bénéficiaires (faits au sein des PLIE par les Gestionnaires mis à disposition de l'OI) ;
- l'instruction des demandes de financement (faite au sein des PLIE par les Gestionnaires mis à disposition de l'OI) ;
- la présélection des opérations ;
- la validation politique et stratégique des opérations cofinancées, dans la limite des dotations budgétaires disponibles ;
- le pilotage qualitatif et quantitatif du dispositif.

Au titre du dernier point, les PLIE contribuent aux travaux de suivi et d'évaluation du programme.

Ces tâches sont exercées par chaque PLIE individuellement, pour les opérations externes relevant de leur ressort territorial et selon un système de croisement sans réciprocité pour les opérations internes (opérations réalisées par la structure porteuse du PLIE).

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



Au titre de sa fonction « Organisme Intermédiaire structure pivot », l'association enregistre la sélection définitive des opérations cofinancées dans le cadre d'un Conseil d'Administration réuni en comité de programmation associant l'ensemble des PLIE membres. Cette sélection, qui ne peut reprendre que des opérations présélectionnées par le Comité de Pilotage de chaque PLIE, a pour seul objet de confirmer le bien-fondé juridique des opérations.

L'organisme intermédiaire structure pivot exerce les fonctions dévolues à tout délégataire de gestion des crédits FSE, pour elle-même et pour le compte de l'ensemble des PLIE membres de l'association.

Chaque PLIE adhérent conserve un schéma stratégique et politique propre, décrit dans son protocole constitutif.

La Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis dispose des ressources pour effectuer sa comptabilité. Il ne s'attache pas les services d'un expert comptable.

Les prestations à réaliser par le commissaire aux comptes couvrent l'ensemble des prestations de contrôle et de certification des comptes prévues par la réglementation, principalement :

- les prestations d'audit permettant la certification des comptes annuels ;
- les vérifications spécifiques ;
- les échanges techniques concernant les problématiques comptables et fiscales ;
- la rédaction, en 6 exemplaires, des rapports annuels ;
- la présence d'un représentant du commissaire aux comptes aux assemblées générales (organisées généralement entre avril et juillet de l'année N+1) ;
- la certification des dépenses liées au FSE (tout document nécessitant la certification du Commissaire aux Comptes) ;
- des consultations en matière comptable et fiscale ;
- des consultations dans la rédaction des actes juridiques passés entre les PLIE membres et la Plateforme de gestion (convention de mise à disposition, ...).

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



2. Conditions de la consultation

Les candidats auront à fournir un dossier comprenant :

- la copie du présent cahier des charges signé, dont toutes les pages devront être paraphées ;
- l'annexe datée et signée ;
- une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales ;
- une note présentant la méthodologie de travail (nombre d'interventions, durée, date, méthodes de contrôle, ...) ;
- une proposition financière datée et signée, qui détaillera les différents postes budgétaires, le mode de calcul de la prestation ainsi que le taux de revalorisation annuel éventuel ;
- une note de présentation du cabinet, qui détaillera l'expérience en matière d'expertise comptable dans les domaines des organismes intermédiaires, des PLIE et des associations non fiscalisées.

3. Modalités de sélection

Les dossiers seront sélectionnés selon les critères suivants (définis par le Conseil d'Administration) :

- méthodologie de travail ;
- coût de la prestation ;
- expérience dans le domaine du commissariat aux comptes des associations loi 1901 ;
- expérience dans le domaine du commissariat aux comptes des organismes intermédiaires et des PLIE.

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



Le jugement des dossiers sera effectué par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants seront nommés par l'Assemblée Générale du 12 octobre 2017.

L'Assemblée Générale désignera, parmi les candidats reçus, un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, choisi selon les critères mentionnés plus haut.

C. Conditions de la candidature

1. Dossiers de candidature

L'appel à concurrence, est téléchargeable sur le site des PLIE membres de la Plateforme de Gestion.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Il en sera de même pour les dossiers surchargés, raturés ou illisibles.

Les dossiers devront être adressés avant le 15 septembre 2017 inclus (cachet de la poste faisant foi) en 2 exemplaires papier à l'adresse ci dessous et un exemplaire par courriel :

Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis

Appel à Concurrence CAC 2017/2022

5, boulevard du Maréchal Vaillant

59000 LILLE

Mail : oicommun@reussir.asso.fr

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



2. Informations Complémentaires

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de *Laurent MONIOT*, Secrétaire Général.

Tél : 03.20.14.85.50 / Mail : ocommun@reussir.asso.fr

Date :

Signature du Cabinet

Cachet du Cabinet

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :



Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis



Annexe 1 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

CONCERNANT LE CABINET

Nom du cabinet	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse du site internet	
Nom Prénom et Fonction du Dirigeant	
Statut de l'entreprise	
Capital Social (en Euros)	
Année de création	
Chiffre d'affaires 2016	
Code SIRET	
Code NAF	
Nombre d'employés	
Certification Qualité	
Nom et Prénom du Correspondant	
Fonction du Correspondant	
Adresse Mail du Correspondant	

Notre structure est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Paraphe :